



Règlements Triathlon

1. L'inscription peut se faire sur le site Web : www.mashteuiatsh.ca.
 - Voir la procédure d'inscription et de paiement au www.mashteuiatsh.ca ou le 13 juillet 2019 au site Uashassihstsh (lieu des compétitions) au Pavillon des arts de 14 h à 16 h. Aucune inscription ne sera acceptée après 16 h.
2. Chaque compétiteur doit avoir son droit d'accès au GRPN.
3. Les équipes doivent être composées de cinq (5) participants.
4. Le coût de l'inscription est de 150 \$ par équipe pour un maximum de huit (8) équipes.
5. Chaque équipe doit avoir son canot dont la longueur peut varier entre 14 et 20 pieds, être en toile, de type traditionnel montagnais (à approuver par les responsables de compétition). Les compétiteurs doivent également avoir un maximum de trois (3) rames et tout autre matériel requis pour la course (espadrilles, eau, etc.).
6. L'heure de la compétition pour la catégorie femmes est à 17 h et à 18 h pour la catégorie hommes, le samedi 13 juillet 2019.
7. Un délégué (minimum) de chaque équipe devra se présenter à 16 h au Pavillon des arts et des traditions pour une rencontre obligatoire afin de recevoir les instructions.
8. Chaque compétiteur devra être vêtu adéquatement et de manière sécuritaire pour participer à la compétition (vêtement de flottaison individuel (VFI) obligatoire pour les pagayeurs).
9. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne dont la sécurité risque d'être compromise par sa participation à la compétition, que ce soit en raison de ses aptitudes physiques ou de son état de santé. .
10. Le comité se dégage de toute responsabilité en cas de bris d'équipement ou de blessure.
11. **1^{re} partie — portage charge lourde :**
 - a. *Catégorie homme*

Portage d'un sac de sable de 100 lb par un seul compétiteur sur une distance de 0,5 km.
Le portageur doit avoir son équipe de chargement.
Si la poche de sable tombe, le participant peut la reprendre et continuer, et ce, sans aide.
 - b. *Catégorie femme*

Portage d'un sac de sable de 50 lb par une seule compétitrice sur une distance de 0,5 km.

Le portageur doit avoir son équipe de chargement.

Si la poche de sable tombe, la participante peut la reprendre et continuer, et ce, sans aide.

Le portageur doit taper la main d'un des compétiteurs de la partie canot pour la poursuite de la course.

2^e partie — canot :

a. Catégories homme et femme

Course en canot à deux équipiers sur le Pekuakami (lac Saint-Jean). Le canot doit contourner les deux bouées présentes sur le lac et débarquer à la plage identifiée.

Maximum de trois (3) avirons par canot.

Les compétiteurs devront contourner par l'extérieur les bouées qui seront sur le Pekuakami (lac Saint-Jean).

L'équipe qui ne contournera pas les bouées par l'extérieur sera automatiquement disqualifiée et avisée par un officiel.

Il est défendu de toucher au canot des autres participants de façon volontaire ou de faire chavirer intentionnellement les autres équipes, sous peine de disqualification.

Il est défendu de couper les adversaires par l'intérieur lorsque ces derniers sont déjà engagés à une bouée. Le dépassement doit se faire par l'extérieur à cet endroit.

Si une équipe renverse et désire poursuivre la course, elle doit retourner d'elle-même son canot (dans l'eau ou sur le rivage). Une équipe qui demande de l'aide à la sécurité se verra disqualifiée.

Les participants de la partie canot doivent sortir le canot de l'eau pour le remettre aux portageurs de canot. Les rames doivent aussi être remises et accompagner le canot.

3^e partie — portage de canot :

a. Catégorie homme

Portage du canot sur les épaules sur une distance de 1,9 km.

Un coéquipier à la fois pour le portage du canot, et l'autre coéquipier transporte les deux (2) avirons.

Il est interdit de faire un transfert de portage de canot autour d'un cône.

Le participant avec les avirons doit contourner les cônes identifiés.

Chaque équipe doit se présenter à la ligne d'arrivée avec les deux (2) avirons, sans quoi elle sera disqualifiée.

b. Catégorie femme

Portage du canot sur les épaules sur une distance de 1,9 km.

Possibilité de deux (2) participantes à la fois pour le portage du canot et les avirons peuvent être transportés par un autre membre de l'équipe.

Il est interdit de faire un transfert de portage de canot autour d'un cône.

La participante avec les avirons doit contourner les cônes identifiés.

12. Le meilleur temps pour le triathlon sera souligné toutes catégories confondues.
13. En cas de litige ou de non-respect des règlements, un comité de discipline formé d'un représentant nommé par la direction de Patrimoine et culture, d'un représentant du comité de coordination du GRPN et d'un représentant de la population accompagné par les responsables des compétitions rendra une décision. Les décisions de ce comité sont finales et sans appel.

ⁱ Il est permis à tous les participants de tous genres de s'inscrire dans la catégorie de son choix.